

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir les entreprises du secteur manufacturier pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres¹.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____


Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.



Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées à chaque quart de travail.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les livreurs ont été informés des mesures mises en œuvre dans l'entreprise pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Le partage des accessoires et appareils professionnels (ex. : stylos, téléphone, tablettes, souris d'ordinateur) est limité.

NOTE : _____

L'équipement collectif (ex. : téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante) est nettoyé et désinfecté régulièrement ou dès que plus d'une personne s'en sert.

NOTE : _____

La circulation et les interactions entre travailleurs et travailleuses sont limitées.


NOTE : _____

Les règles de lavage de mains en entrant et en sortant des locaux et après chaque utilisation de l'équipement collectif sont rappelées régulièrement.

NOTE : _____

Le livreur est informé qu'il doit déposer les colis au sol en présence du client, sans remise en main propre.

NOTE : _____



La stabilité des équipes qui sont en contact avec le personnel venant de l'extérieur de l'entreprise (ex. : livreurs, camionneurs) est privilégiée.

NOTE : _____

Les tâches sont organisées de telle sorte que les livreurs et les fournisseurs puissent déposer les marchandises à l'entrée de l'entreprise pour éviter les allées et venues de travailleurs d'autres entreprises dans les locaux du bâtiment.

NOTE : _____

Les chargements et les déchargements des camions sont réalisés en limitant le nombre de manutentionnaires et en s'assurant de la disponibilité d'aides mécaniques.

NOTE : _____

Les marchandises reçues sont déposées sur une surface propre, en respectant, dans la mesure du possible, la distance de 2 mètres entre les individus.

NOTE : _____

Les opérations de manutention sont tenues à l'écart des autres aires d'activités de l'entreprise, dans la mesure du possible.

NOTE : _____

Mesures spécifiques pour les chaînes de production

Des aménagements ont été faits pour respecter la distance de 2 mètres entre les travailleuses et les travailleurs, en réaménageant les lieux physiques ou en modifiant les méthodes de travail.

NOTE : _____

Les équipes les plus petites et les plus stables possibles sont privilégiées sur une même chaîne de production en réduisant le nombre de travailleuses et de travailleurs et de rotations de tâches pour éviter la multiplication des interactions.

NOTE : _____

La même position est conservée sur la chaîne de production pour tout le quart de travail, à moins de contraintes physiques, chimiques ou ergonomiques à risque.

NOTE : _____

S'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres et que les tâches n'exigent pas déjà l'utilisation d'appareils de protection respiratoire (APR) pour se protéger des aérosols ou des poussières :

Des barrières physiques (cloison pleine transparente) ont été installées.

NOTE : _____

Des équipements de protection individuelle adaptés au risque sont fournis (ex. : protection respiratoire, lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton, gants).

NOTE : _____

Avant de sortir de la zone de production :

Les gants, les lunettes de protection (protection oculaire) et la protection respiratoire sont retirés de façon sécuritaire.

NOTE : _____

Les équipements de protection individuelle à usage unique sont déposés dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jetés.

NOTE : _____

Les équipements de protection individuelle réutilisables (ex. : protection oculaire ou visière) sont désinfectés avec un produit adapté à l'équipement.

NOTE : _____

Les travailleuses et travailleurs sont informés des règles d'hygiène et savent qu'ils doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à 60 %) après avoir retiré l'équipement de protection individuelle.

NOTE : _____